



Colloque

***Doctrines juridique et
philosophie politique et morale***

Jeudi 30 Novembre et
Vendredi 1er Décembre 2017

Salle de Colloque n°2

**Faculté des Arts, Lettres, Langues et Sciences
Humaines**

29, Avenue Robert Schuman - Aix en Provence

Renseignements et inscriptions :

LTD - Laboratoire de théorie du droit - 3 Avenue Robert Schuman 13628 Aix en Provence
+33 442 172 900 - <http://ltd.univ-amu.fr/> - Emmanuelle Pachter : e.pachter@univ-amu.fr

Les facultés de droit françaises sont encore inhibées par la longue tradition de méfiance de leurs professeurs à l'égard de la philosophie politique et morale conjugée à ce qui a été la longue réticence de l'Etat à accepter l'enseignement de la philosophie du droit dans les départements de droit. A l'heure actuelle encore, la philosophie du droit est principalement le domaine des départements de lettres et le dialogue entre philosophie politique et morale et doctrine du droit devient l'apanage des départements d'économie où se développe par ailleurs la discipline de l'économie du droit.

Cela est dommageable pour le droit, pour la philosophie politique et pour les facultés de droit et leurs étudiants encore, au moment où les révolutions technologiques et où la globalisation des échanges suscitent l'avènement ou le renouvellement des questions éthiques et morales dans la construction de nouvelles régulations.

Si on regarde les choses sur le plan international, on observe une vitalité de la philosophie politique dans les champs du droit constitutionnel, du droit de la responsabilité, du droit des contrats, des conflits de lois ou encore du droit fiscal ou du droit de la concurrence.

L'objet de ce colloque est de regarder les choses et la situation de la science du droit de plusieurs points de vue dès lors que sont évoquées la proximité et les relations entre la doctrine juridique et la philosophie politique et morale, voire l'appartenance de la jurisprudence à la philosophie politique et morale.

Le droit appartient bien au champ de la moralité politique et de la morale de façon la plus large, qu'il détermine la morale, qu'il reçoive l'influence des grandes tendances critiques au sein de la morale, qu'il soit le reflet des conventions sociales ou qu'il serve de point d'appui critique contre la morale conventionnelle. Il convient, au delà de ces points de contact, de révéler le rôle de la philosophie politique et morale dans l'argumentation et le raisonnement des juristes, dans la jurisprudence et dans la doctrine juridique et appeler sinon à son développement, du moins aux conditions de facilitation du dialogue entre disciplines, tant pour les apports de la philosophie politique et morale à la doctrine juridique et à la jurisprudence que pour les apports potentiels de l'argumentation juridique et des questions de droit à la philosophie politique et morale.

Il ne s'agit pas de rejeter *a priori* ce que la théorie générale du droit a pu et peut offrir comme points de vue critiques à l'usage des juristes, sur leur façon de confondre doctrine et science du droit. Une des perspectives serait de se demander si le droit ne peut pas élaborer sa propre philosophie de la pratique plutôt que de l'inscrire nécessairement dans un courant de pensée non juridique.

Ce thème devra se prolonger dans l'examen de la question de la formation des juristes.

Jeudi 30 Novembre 2017

13 heures 45. Accueil des participants

14 heures 15.

Allocution d'ouverture de **Jean-Philippe Agresti**, doyen de la Faculté de droit et de science politique, Aix Marseille Université

☐ **Le droit entre morale sociale et politique dans la philosophie pragmatique**

Benoît Frydman, Université Libre de Bruxelles, Centre Perelman de Philosophie du droit

☐ **Les droits dans la théorie des choix collectifs: une occasion de renouveau pour le dialogue entre droit et philosophie politique et morale ?**

Emmanuel Picavet, Université Paris I Panthéon-Sorbonne, NoSoPhi

Débats

Pause

16 heures.

☐ **Revisiter la question de la séparation du droit et de la morale**

Pierre-Yves Quiviger, Université de Nice - Sophia Antipolis, Centre de recherche en histoire des idées

☐ **Philosophie politique et morale et jurisprudence constitutionnelle. Un point de vue nord-américain**

Luc B. Tremblay, Université de Montréal, Centre de Recherche en Droit Public

Débats

Vendredi 1er Décembre 2017

8 heures 45. Accueil des participants

9 heures 15.

☐ **Raisonner avec les droits de l'homme. La proportionnalité en questions**

Jean-Yves Chérot, Aix Marseille Université, Laboratoire de théorie du droit

☐ **Théorie de la justice et droit de la responsabilité civile**

Alain Sériaux, Aix Marseille Université, Laboratoire de droit privé et de sciences criminelles

Débats

Pause

10 heures 45.

☐ **Intuitionnisme moral et subordination juridique devant la Cour de cassation française**

Olivier Tholozan, Aix Marseille Université, Laboratoire de théorie du droit

☐ **Philosophie politique et morale et droit de la concurrence**

Claire Mongouachon, Université Paris Nanterre, Centre de Recherche en Droit Public

☐ **Philosophie politique et morale, genre et droit**

Hélène Thomas, Aix Marseille Université, Laboratoire de théorie du droit

12 heures 15. Débats.

Déjeuner

14 heures 15.

☐ **L'argumentation morale en droit**

Frédéric Rouvière, Aix Marseille Université, Laboratoire de théorie du droit

☐ **Quelle place et quelles méthodes pour la philosophie politique et morale dans la formation des juristes ?**

Rémy Libchaber, Université Paris I Panthéon-Sorbonne, Institut de recherche juridique de la Sorbonne

☐ **L'enseignement du droit comme expérience de l'argumentation éthique et morale**

François Ost, Université Saint-Louis

☐ **Philosophie politique et déontologie des avocats**

Massimo La Torre, Université Degli Studi Magna Graecia di Catanzaro, Dottorato di Ricerca in Teoria Del Diritto e Ordine Giuridico Europeo

16 heures 15. Débats

17 heures.

☐ **Conclusions**

Pierre Livet, Aix Marseille Université, Centre d'épistémologie et d'ergologie comparatives